

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 décembre 2024

**Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Vœu sur le financement de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)

Dès l'ouverture de la séance du conseil communautaire du 19 décembre 2024 et conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI, madame la présidente, Isabelle ASSIH, rend compte du rajout, en urgence, à l'ordre du jour, du point n°2 (Vœu sur le financement de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)). Elle invite l'assemblée à se prononcer sur ce rajout à l'ordre du jour. Après avoir délibéré, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité des suffrages exprimés, le rajout du point n°2 à l'ordre du jour de la séance.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le vœu suivant :

« L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a une grande importance pour le développement économique, social et culturel du Finistère, l'excellence de la formation dispensée par l'UBO est reconnue au niveau national et international.

Depuis de très nombreuses années, Quimper Communauté puis Quimper Bretagne Occidentale contribuent au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation, qui constituent des points d'appui essentiels pour le développement de notre territoire, son rayonnement et son attractivité.

Ce soutien s'inscrit dans la convention partenariale pluri-annuelle qui lie notre Agglomération à l'université. Elle prend également la forme d'un accompagnement dans le cadre des Contrats de plan Etat Région (CPER) successifs.

La présence de l'UBO en Cornouaille permet de former chaque année plus de 2500 étudiants sur 2 sites : l'IUT depuis plus de 50 ans et le pôle universitaire Pierre Jackez Hélias depuis bientôt 30 ans.

Ces deux pôles de proximité délocalisés constituent une meilleure chance d'accès à des formations post-bac pour de nombreux jeunes qui, sans l'argument de la proximité géographique, n'auraient pas eu la possibilité d'entrer dans des formations supérieures.

De plus, cette proximité a permis la mise en place de nombreuses formations pour répondre au plus près aux besoins de compétences des entreprises du territoire.

Enfin, Au-delà de notre territoire, l'UBO contribue pleinement au rayonnement et à l'attractivité du territoire via certaines filières d'excellence : biotechnologie alimentaire, tourisme, art notamment.

Cette présence universitaire performante et diversifiée est donc déterminante pour garantir le développement futur de l'ouest breton.

Or, l'UBO rencontre des difficultés financières qui limitent sa capacité à remplir ses missions de service public. Ces dernières années, l'UBO a dû absorber une hausse des effectifs étudiants à moyens constants, avec un budget moyen actuel de 6 000 € par étudiant quand d'autres universités affichent des dotations largement supérieures.

Face à cette situation et l'Etat du risque que fait peser cette inégalité de traitement pour l'UBO pour sa présence en Cornouaille mais également pour l'avenir de de notre jeunesse et le développement de notre territoire.

Les élus de Quimper Bretagne Occidentale souhaitent alerter le Gouvernement sur la nécessité :

- De rétablir une équité de financement entre les universités,*
- De garantir de façon pérenne les moyens accordés à l'UBO. »*